



**Contribution de l'Association Citoyenne de Saint-Pierre**

Mail : [acsp974@orange.fr](mailto:acsp974@orange.fr)

Site internet : <http://citoyennedestpierre.viabloga.com/>

Les grands projets structurants et les conditions d'un REEL  
« développement durable ».

Ile de la Réunion.

**Nous indiquons ici nos recommandations et propositions** qui, bien sûr, n'ont pas la prétention d'être *exhaustives*, mais seront enrichies par les autres participants.

Nos propositions sont relatives à notre **Environnement** Réunion, abordé sous plusieurs points :

**L'énergie**

**Le tourisme**

**L'eau**

**Les eaux usées et les déchets**

**L'aménagement**

**Nos recommandations vont de pair avec la création d'emplois**, dans tous les domaines, et pour tous, ce qui est un point essentiel. Pour nous, le « développement durable » s'accompagne d'un développement social, respectueux de notre environnement.

## Energies

### 1. L'information du public et son respect.

- En matière de choix énergétique, une **information avec débat public est indispensable.**
- Il faut que le public puisse s'exprimer (en dehors des médias qui peuvent être parfois sous pression).
- Lors d'enquête publique, les documents doivent être systématiquement disponibles sur internet
- les avis doivent être systématiquement possibles par internet
- Lors d'enquête publique, avec un thème concernant toute l'île, comme la géothermie, la consultation publique doit logiquement se faire sur toute l'île !

Ces recommandations son en accord avec le **Message de la conférence "L'Union européenne et l'Outre-mer : Stratégies face au changement climatique et à la perte de biodiversité"**, qui s'est tenue à La Réunion du 7 au 11 juillet 2008 en tant qu'événement du calendrier officiel la Présidence française de l'Union Européenne.

Le Message (fichier 080711\_reunion\_msg\_fr.pdf) disponible sur le site de l'UICN <http://www.reunion2008.eu/>, adopté par les participants, présente 21 propositions pour les RUP, les PTOM et leurs régions du monde.

Il est renforcé par des recommandations en matière d'actions et de mesures issues des 11 tables rondes et ateliers, auxquels ont contribué plus de 400 personnes, dont des représentants de l'Association citoyenne de Saint-Pierre.

Point 3. ... *les consultations publiques doivent être rendues plus transparentes et accessibles.*

Paragraphe D. Comment renforcer le rôle de la société civile en matière d'environnement dans les RUP et PTOM ?

Améliorer au besoin la transparence et l'efficacité des consultations publiques dans les RUP et les PTOM une plus large diffusion des résultats de consultations publiques, et une prise en compte complète des résultats des consultations.

S'assurer que les organisations de la société civile aient accès à l'information dont elles ont besoin pour jouer leur rôle de manière efficace, notamment des informations régulières au sujet des processus et des conclusions des rencontres et agendas internationaux et intergouvernementaux.

- **développer un service d'aide publique pour assistance juridique des associations** qui oeuvrent pour la protection de l'Environnement

Un contre-pouvoir est indispensable face à la toute puissance financière des collectivités. C'est une garantie de démocratie sans laquelle il serait vain de parler de « développement durable concerté ». En effet, **nos élu(e)s locaux sont en quasi-permanence juge et partie**, comme la Région avec le parc national Réunion, avec l'IRT ... dérive de la gouvernance.

Autre exemple comme celui du recours au tribunal administratif concernant le réaménagement de Grand-Anse, l'association effectue son devoir citoyen sans moyens alors que le cabinet d'avocats parisiens de la partie adverse est payé par une collectivité de communes, donc par l'argent des contribuables.

## 2. Processus.

### **La règle : démontrer par l'exemple, et non par un matraquage médiatique infantilisant**

Tout projet doit présenter les éléments **justifiant l'équilibre économique du projet. Et cette exigence de transparence est d'autant plus nécessaire en période de crise économique, en accord avec les directives gouvernementales.**

Par exemple, le projet de forages géothermique ne peut être dissocié du projet global d'exploitation de ressource éventuelle, avec création de centrale électrique et acheminement de cette énergie.

A aucun endroit du dossier n'apparaît le moindre élément justifiant cet équilibre économique, il n'est donc pas acceptable d'autoriser ces travaux.

- Si expérimentation il doit y avoir, les financements doivent en bonne partie aller à la **recherche locale.**

- Le développement durable doit avoir un **financement écologique.** Il n'est pas question de financer l'énergie des eaux froides profondes par une vente d'eau aux Japonais (transport !) comme le proposait l'ARER lors de conférence ! Est-ce cela un processus écologiquement vertueux ?

- Si l'île de La Réunion doit devenir une île-laboratoire, les expériences doivent se faire avec du **matériel de nouvelle génération** (panneaux solaires, éoliennes, ...), à l'efficacité énergétique maximale, et avec rendement parfaitement mentionné. Il faut de l'excellence.

- Pour que l'étiquette « développement durable » soit valide, il faut **prévoir en même temps** que l'importation ou la fabrication du matériel, **la mise en place**

- **de la filière de recyclage correspondante**

- **du service après-vente** : les habitants de Mafate paient au prix fort leur électricité photovoltaïque pour un service après-vente très défaillant ..

Un exemple simple est celui (un peu partout dans l'île de la Réunion) des batteries anciennes abandonnées dans la nature .. batteries « orphelines » pour lesquelles aucune solution n'est à ce jour proposée malgré les appels d'associations depuis longtemps. Il faut donc prévoir le recyclage pour les outils de stockage de grande capacité, mais aussi prévoir des dispositifs de régulation de la production les plus écologiques possibles.

- Si l'expérimentation est déclarée d'utilité publique, **l'utilisateur doit s'y retrouver au niveau du coût**, c'est un point important pour son adhésion rapide.

L'utilisateur doit profiter la défiscalisation, et pas seulement l'industriel qui pourrait en profiter pour gonfler ses marges.

Dans le cas du développement de l'énergie solaire,

- Tous les espaces urbains doivent être utilisés (toitures, parkings, ...) et privilégiés plutôt que des installations industrielles en zone agricole, l'espace étant limité sur l'île. Ce n'est que bon sens.

Un bon exemple est celui du parking du centre commercial E.Leclerc de Saint Aunès (près de Montpellier, France) à 1,1 MW.



De plus, EDF rachetant à un tarif plus élevé l'énergie produite d'origine solaire, cela **incite l'abonné à moins consommer** pour revendre davantage à meilleur coût. L'aspect pédagogique lié est indéniable.

- La menace de la suppression de la péréquation tarifaire n'est pas incitative. La population n'adhèrera si le coût est inférieur au coût actuel.

*Coût, assurances, qualité.*

- Les chauffe-eau et les panneaux photovoltaïques sont-ils assurés en cas de cyclone ou de vandalisme ? La location est de ce fait souvent préférée pour la garantie alors qu'elle est beaucoup plus chère. Ce n'est pas normal.

- Le **coût des chauffe-eau solaires et panneaux photovoltaïques, est trop élevé** par rapport au coût de revient. Ce qui est dénoncé par des associations de consommateurs en France.

- Il faut une **norme pour la qualité** (pose, sécurité, maintenance), **une certification pour le matériel** (rendement minimal) et un **contrôle**. Le tout assuré par un **organisme indépendant**. Une liste d'entreprises agréées, avec garantie décennale doit être impérativement être mise en place, l'achat doit être en partie sécurisé pour être réellement incitatif, sachant par exemple que la durée de vie du panneau photovoltaïque est de l'ordre de 20 ans, hors milieu tropical agressif, un panneau ne compensant de plus l'énergie utile à sa fabrication, qu'au bout d'environ 3 ans.

- Développer un **projet de coopération régionale d'énergie solaire**, par exemple avec Madagascar dans ses zones désertiques, avec un projet type Desertec.

<http://www.desertec.org/>

- développer une multitude de projets exemplaires comme le projet type **ENERGIO** de la SAPHIR de microcentrales (turbines électriques) sur les réseaux d'eau compensant l'énergie consommée par les pompes

- Privilégier l'importation de **matériels électriques de classe A**, les moins consommateurs en énergie (effet de masse devant entraîner une baisse du coût !)

### 3. Politique énergétique.

- Il faut un **contrôle indépendant** à la fois de l'utilisation des fonds publics et de ses résultats.  
Qu'en est-il par exemple de la rentabilité des éoliennes de La Réunion ?  
Tout projet doit présenter avec transparence les chiffres et l'échéancier. Le suivi doit être accessible au grand public, projet par projet, sur internet.

Le développement durable ne peut se faire sans **l'écoute** et **l'adhésion de la société civile**.  
Nos dirigeants locaux doivent le comprendre, ce qui n'est pas encore le cas.

- Tous les **Elu(e)s des collectivités locales et l'Etat doivent donner l'exemple**.

L'éclairage public n'est pas un modèle.

Une action exemplaire de réduction de la consommation électrique publique pour l'éclairage doit être entreprise. Elle a même l'avantage d'œuvrer dans le sens de la protection de nos oiseaux endémiques.

Un échéancier doit être mis en place, et les résultats rendus publics.

- La décentralisation des emplois, donc **un aménagement équilibré des activités sur le territoire**, est nécessaire pour permettre une **économie d'énergie liée aux transports**.

La concentration des emplois dans une zone est à éviter (ici la zone nord de l'île), la tendance à la suppression des tribunaux, des hôpitaux ... pour une concentration ne va pas dans le bon sens.

- La **vidéoconférence est à développer**. Il est scandaleux de constater de nombreux déplacements aériens d'élus aux frais des contribuables alors que l'on peut l'éviter.

- Nous demandons donc la **baisse du prix des abonnements aux TIC (Internet)**, outil à la fois utile à l'activité économique, universitaire, scolaire, et des particuliers. Cela peut entraîner corrélativement une baisse de l'utilisation papier.

- **La politique énergétique ne doit pas aller autoritairement à l'encontre du patrimoine naturel**.

L'exemple du projet géothermique de la Région Réunion, en plein cœur du Parc National, dans un espace naturel mythique « carte postale de la Réunion » est inacceptable, d'autant plus que des alternatives en lieu et énergies renouvelables sont possibles.

Elle a abouti à l'échec de la candidature 2009 de La Réunion au Patrimoine mondial de l'UNESCO, la Région Réunion en portant la lourde responsabilité.

Extrait du document UICN (Union Internationale pour la Conservation de la nature) distribué en Juillet 2008 aux congressistes de la Conférence Changement climatique et biodiversité dans l'Outre-Mer Européen Ile de la Réunion.

Page 85 :

**« Le développement des énergies propres doit se faire en harmonie avec la biodiversité et ne doit pas devenir une pression supplémentaire pour les espaces naturels. »**

- Le site de Cilaos dont l'alimentation électrique doit être sécurisée, doit être un site pilote en matière d'aménagement durable avec en particulier le respect des paysages et des milieux.

## Tourisme

- Nous n'avons de cesse de le répéter. Le **vrai tourisme durable doit préserver les espaces naturels exceptionnels de notre île dans son authenticité, en accès libre et gratuit.**

- **Pas touche à nout cœur de parc !**

En 2008, alors que nous rencontrions beaucoup de personnes en faisant signer la pétition HISTORIQUE (16 000 personnes !) pour inscription Plaine des Sables dans zonage à proposer au patrimoine mondial, et que les informations, confirmées ensuite par le rapport Odit France 2008 circulaient, l'opposition était générale face à la menace de privatisation au cœur du parc.

Passer outre la volonté de la population :

- générerait la révolte

- achèverait de casser toute l'image de « développement durable » déjà bien entachée, le parc national ayant raté l'accession Réunion au patrimoine mondial

- Nous ne devons pas copier ce qui s'est fait ailleurs, **ne pas miter nos espaces magiques**, ce qui serait contraire au fameux « développement durable », n'est-ce pas ?

Ou alors, « on nous aurait menti ? » sur le développement durable version Réunion ?

- **Réunion = île avec mixités sociale et culturelle.** Un tourisme essentiellement orienté vers le luxe privatisant nos plus beaux sites, donc de type "apartheid" n'y a pas sa place. Le patrimoine naturel n'a pas à être privatisé pour certains groupes. Nous insistons : c'est un patrimoine, donc un Bien public.

- Notre richesse : notre différence, une nature avec des zones préservées, ce qui est loin d'être encore le cas dans d'autres îles !

- **Œuvrer pour un tourisme bénéficiant à toute l'économie locale**, donc à toutes les structures, petites, moyennes et grandes, et non pas à quelques groupes hôteliers favorisés. C'est justement pourquoi il faut œuvrer pour le **classement UNESCO** (+20 à +30% sur la fréquentation touristique **au bénéfice de toute l'économie**), ce qui pèse bien plus lourd que les enjeux mineurs et incertains du projet des forages. Donc **apporter à l'UNESCO les garanties demandées** de préservation du Bien, et retirer ce projet géothermique de cette zone du plateau de la Plaine des Sables.

→ Nous demandons donc un **tourisme équitable**.

- Un **entretien régulier des sentiers**, accompagné d'une information claire, mise à jour, et accessible à tous.

Il est inacceptable que le sommet du Piton de la fournaise ne soit toujours pas accessible.

Nous refusons tout aménagement « lourd » cassant l'authenticité de nos sites, et de plus, coûteux.

Trop de sentiers sont à l'abandon, alors que le tourisme de randonnées est un atout économique important (hébergements, nourriture, guides), pour une île comme la Réunion.

- Un **entretien régulier des aménagements publics**, comme ceux en bord de plage, souvent dégradés, et dangereux. (Exemple des cheminements et balustrades de bois aux jardins de la plage à Saint-Pierre, et sur la darse de plaisance).

→ les aménagements des sites touristiques doivent être :

- simples (pas de folie des grandeurs)
- donc d'entretien faciles et peu coûteux
- présenter des **arbres** et nos pas se réduire à quelques palmiers, et limiter la place du béton (oups .. « la minéralisation » comme disent les aménageurs locaux)
- ne pas « singer » ce qui se retrouve sur la côte d'Azur bétonnée !

## L'eau, ressource vitale

- **Fournir à la population une eau potable**, donc conforme aux limites de la réglementation française.

Mettre en œuvre la filtration sur charbon actif des eaux polluées par herbicides, pollution au-delà des normes réglementaires qui existe déjà dans les eaux des forages la Salette de Saint-Pierre.

- **Mettre en œuvre un plan général de protection des ressources en eau, face aux pollutions**

Y intégrer systématiquement les agriculteurs, l'évolution inéluctable est vers la diminution de pesticides et d'engrais, qui se retrouvent dans l'eau donc dans nos organismes !

La teneur en nitrates ne cesse d'augmenter.

Si baisse de rendement, il devrait y avoir, elle doit être compensée par la revalorisation du prix de la bagasse, énergie de biomasse.

- **Développer l'information à destination du public sur les résultats d'analyses, leur signification**, pour une prise de conscience des risques et une meilleure adhésion à de bonnes pratiques.

Prévoir coûte moins cher que de guérir, il faut donc du **personnel en quantité suffisante** dans les organismes publics en charge de l'eau et de la santé.

- **Cesser le gaspillage** d'eau potable **par les collectivités publiques** (exemple des jets d'eau, où l'eau n'est même pas recyclée !)

- **Développer la récupération d'eau de pluie**



## Eaux usées et déchets

- Obliger les collectivités territoriales à respecter la loi dans le domaine de l'**assainissement**
- Mettre en place une filière de traitement des **graisses**, responsables de dysfonctionnements dans les stations d'épuration

Des plages sont régulièrement impropres à la baignade par suite de débordement de collecteur sous-dimensionné des eaux usées, mais aussi en raison d'eaux pluviales qui charrient des déchets, des hydrocarbures et autres déjections dans le lagon. Ce qui constitue un risque pour l'environnement marin, mais également pour la santé humaine des baigneurs.

- Mettre en place dans tous les établissements publics (Etat, collectivités) et dans toutes les entreprises, une **obligation de tri sélectif**. Il est ainsi inadmissible que ce ne soit pas la règle dans tous les établissements scolaires et universitaires
- Remplacer l'éco-contribution (batterie, pneu, déchets d'équipements électriques et électroniques) par une **consigne** qui serait bien plus incitative à la récupération des déchets
- **Développer la méthanisation**, dimensionner correctement les installations génératrices de biogaz
- Mettre en place une **information claire** et facilement accessible pour le public de **tous les points de collecte des déchets, de tous types**, y compris déchets spéciaux (électroniques ..)  
→ information des lieux les plus proches de dépôt, pour les habitants de chaque commune !  
Il y a là de véritables lacunes !

## L'aménagement

- Inciter à la **construction HQE** des bâtiments nouveaux et aider à la **rénovation HQE** des anciens (défiscalisation)

- Pour ce faire, vu la densification de l'habitat, **faire respecter la réglementation** : les nuisances sonores sont un *problème de santé publique*.

→ Réaliser des logements ouverts pour une aération traversante exige le respect des normes de vie. Commerçants et habitants doivent respecter les règles.

→ Implanter les discothèques dans les zones industrielles, et mettre en place un transport en commun sécurisé et peu cher à partir des centres-villes

→ Implanter les activités industrielles et artisanales HORS de la ville, dans des zones adaptées (bruit, trafic) : trop de laisser-aller actuel, générateur de nuisances pour les habitants

→ **Appliquer la réglementation permettant aux handicapés** de se déplacer dans la cité

- **Développer la pratique du vélo en ville** :

→ Là encore faire appliquer la réglementation, en permanence bafouée par des conducteurs automobiles irresponsables, mettant en danger les cyclistes

→ Développer des emplacements d'amarrage des vélos, et certains sécurisés pour que l'on puisse faire des achats tranquilles en ville, le risque de vol étant un frein à la pratique du vélo

- Mettre en valeur les sites culturels liés à la mémoire, localisés un peu partout sur l'île, et **intégrés** aux lieux de vie des habitants, **une culture et un patrimoine vivants**. Un véritable parcours touristique et culturel sur l'île serait alors possible.

Plutôt que de créer un gros bâtiment centralisateur pour une culture « en boîte », nommé MCUR, là encore, sans enquête publique à *l'échelle de l'île* ?

La population tout entière doit pourtant pouvoir s'exprimer.